

Annexe 3 de l'arrêté préfectoral SCPP n°1-2025 du 22 JAN. 2025

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements
(PLUi-HD) de Grand Chambéry applicable sur la commune de La Motte-Servolex



PREFECTURE DE LA SAVOIE

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
du 22 JAN. 2025

Le PREFET,

François RAVIER